

- Location de matériel de jardinage -

TARIFS DES LOCATIONS		
Appareil	½ Journée (4h)	Journée (8h)
Atomiseur	/	35€
Brouette à chenilles	60€	105€
Broyeur de branches et végétaux	75€	115€
Dameuse	/	45€
Débroussailleuse	1	35€
Disqueuse 230V	/	20€
Engazonneuse thermique tractée	75€	105€
Fendeuse de bois	60€	90€
Groupe électrogène	1	52€
Marteau-piqueur	/	60€
Motobineuse	40€	60€
Motoculteur avec charrue	50€	75€
Motoculteur avec fraise arrière Iseki	65€	100€
Motoculteur rotovateur Grillo	65€	95€
Niveau laser	1	25€
Remorque 500 kg	/	20€
Rouleau thermique	/	30€
Scarificateur thermique	40€	60€
Scie à bûches circulaire électrique	45€	65€
Taille-haie électrique	/	25€
Taille-haie thermique	25€	40€
Taille-haie thermique perche (échafaudage fourni)	40€	55€
Tarière 3 mèches	1	45€
Tondeuse	25€	35€
Tondeuse débroussailleuse	55€	80€
Tondo broyeur	90€	135€
Tronçonneuse Stihl guide 35 cm	1	40€
Tronçonneuse Stihl guide 40 cm	/	30€
Tronçonneuse Stihl guide 50 cm	35€	55€
Tronçonneuse perche	/	55€



HORAIRES D'OUVERTURES (pouvant varier)

Lundi au vendredi 12h15 – 13h15

17h45 - 19h00

Samedi 13h30 – 19h00

Retrouvez ces infos sur www.locadens.fr

CONTACTS

Denis Devillers 2444 route de Montmerle 01090 Guéreins

06 31 78 56 02 denisdevillers@locadens.fr

Notes importantes:

- Il est très fortement conseillé de toujours contacter Denis (appel ou SMS de préférence) avant de venir chercher du matériel. Sa présence aux horaires d'ouvertures peut varier. De plus, cela permet aussi de vérifier la disponibilité du matériel.
- Locaden's ayant le statut de micro-entreprise, les prix indiqués ne sont pas soumis à la T.V.A.
- Le matériel est récupéré sur place uniquement avec les réservoirs de carburants pleins. À la fin de la location, le matériel doit donc être rendu avec le plein.
- Toute détérioration due à un mauvais usage du matériel sera facturée. Une pièce d'identité ainsi qu'une caution seront demandées. La caution sera intégralement restituée au **retour du matériel en bon état**.
- En cas de conditions climatiques extrêmes, une majoration de 15 % peut être appliquée sur les tarifs de certains équipements en prévention de leur usure prématurée. Pour cette même raison, la location des motoculteurs rotovateurs est mise à l'arrêt du 1er mai au 31 août 2023 en prévision de la sécheresse actuelle des sols. Seule une nette amélioration des conditions climatiques pourra lever cette restriction.